Trente-sixième année. — N° 86. Un numéro : *dix centimes.* Samedi 14 Avril 1877.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG, Rue Taitbout, 10.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . 10 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 25

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
13 Avril 1877.

Affaires d'Orient.

Voici le résumé de la circulaire turque communiquée par M. le duc Decazes au conseil des ministres :

Dans des termes très-modérés et très-mesurés, la Turquie commence par exprimer ses vifs regrets de ce que les puissances signataires du protocole de Londres aient cru devoir ne pas l'appeler à ce concert européen, elle, la partie la plus intéressée.

Sur les réformes, la Porte, après avoir dit qu'elle a porté à la connaissance des puissances toutes celles qu'elle veut introduire dans l'empire ottoman, affirme que ces réformes sont beaucoup plus étendues et plus libérales que ne l'a demandé l'Europe.

Pour ce qui regarde la pacification de l'Empire, ce sont les armements de la Russie qui ont empêché son action d'être complétement efficace.

La Porte est prête à conclure la paix avec le Monténégro en faisant droit à certaines de ses demandes ; il est nécessaire que les conseils des puissances exercent une pression à Cettinje pour rendre les prétentions du prince Nikita justes et équitables.

Les armements de la Porte constituent pour elle une mesure défensive en présence de l'insurrection armée de la Bosnie et de l'Herzégovine, mais la Porte est prête à désarmer à la condition que ce désarmement soit simultané avec celui de la Russie.

La Porte considère la déclaration subsidiaire de Schouwaloff comme injuste et déshonorante pour elle.

L'envoi d'un ambassadeur à Saint-Pétersbourg pour traiter du désarmement est complétement inutile. Les chefs de corps des deux armées pourront s'entendre à ce sujet. Enfin, la Turquie exprime la conviction que les puissances, animées des mêmes sentiments de justice dont elles lui ont donné tant de preuves jusqu'à ce jour, prendront en sérieuse considération toutes ces objections et se mettront à rechercher un terrain de conciliation de nature à satisfaire les intérêts de la Porte et ceux de la Russie.

« La situation est très-grave, dit aujourd'hui une dépêche de Saint-Pétersbourg ; on est arrivé à la limite extrême par une décision définitive. »

En effet, toutes les nouvelles sont mauvaises et ne laissent que peu d'espoir à une solution pacifique.

La Porte a été invitée, soit par la Russie, soit par les puissances réunies, à faire connaître sa réponse au protocole avant le 13 avril, date de l'expiration de l'armistice.

Or, la Porte a répondu par un refus. Elle repousse tout à la fois le protocole et la déclaration du comte Schouwaloff. Elle garde enfin la même attitude qu'à la conférence, et cette attitude fait prévoir que nulle pression étrangère ne saurait désormais obtenir la moindre concession.

Tous les journaux, même ceux qui sont les plus constamment optimistes, manifestent une impression de crainte et un découragement évident. On ne croit plus à la paix parce qu'on voit échouer les uns après les autres tous les moyens qu'on avait mis en œuvre pour l'obtenir. Par contre, tout ce qui mène à la guerre réussit.

L'armistice avec le Monténégro expire demain. Demain la guerre peut se rallumer pour tout remettre en question. Si la paix eût été conclue avec les envoyés du prince Nikita, on aurait encore gardé quelque espoir, car on aurait vu des deux parts l'intention bien formelle de mettre fin au conflit.

Il est donc à croire que les hostilités reprises dans la Montagne-Noire seront le signal d'une intervention de la Russie. Tout est prêt pour un conflit et rien ne semble désormais possible pour l'empêcher ou même pour le retarder.

LES PRESTATIONS.

Aux termes de la loi du 21 mai 1836, tous les habitants de la campagne, tous les propriétaires ruraux sont obligés de contribuer, par deux ou trois journées de travail, à la confection et à l'entretien des chemins vicinaux. C'est l'impôt des « *prestations,* » qui peut même, depuis 1869, être employé en faveur des chemins ruraux, lorsque la quantité de travail prévue dépasse les besoins de la vicinalité.

Deux ou trois journées de travail sont imposées à chaque tête d'homme entre 18 et 60 ans, à chaque tête de cheval, de mulet ou d'âne, et on y ajoute même les charrettes et voitures. C'est à cette législation qu'on doit d'avoir pu construire et entretenir le vaste réseau des chemins vicinaux qui sillonnent aujourd'hui le sol français sans avoir infligé de charges trop lourdes aux populations rurales.

En outre, la législation actuelle sur les prestations présente un caractère très-libéral, car la valeur des journées de travail est évaluée, tous les ans, par chaque conseil général, pour les hommes et les bestiaux ; et le propriétaire est libre de s'acquitter de cet impôt soit en travail, soit en argent, selon le taux fixé.

Ce système est excellent ; il n'a jamais soulevé aucune plainte, il a produit des résultats considérables, et ce qu'il y a de mieux à faire est de le continuer.

Quelques députés républicains, tourmentés du désir de faire des réformes, bonnes ou mauvaises, ont présenté à la Chambre une proposition de loi tendant à supprimer les prestations en nature et à obliger tous les contribuables ruraux à *payer leurs prestations en argent,* comme si les habitants des campagnes et les propriétaires n'avaient pas déjà assez d'argent à compter au percepteur !

Pour expliquer cette proposition aussi étrange qu'elle sera impopulaire, ils prétendent que les prestations en travail évoquent le souvenir des « corvées » d'autrefois, que leur suppression sera un hommage rendu à la dignité humaine et fera disparaître un vestige lointain du régime féodal.

Si l'on voulait entrer dans cet ordre d'idées, on devrait aussi supprimer l'impôt en argent, car on peut facilement prouver qu'il rappelle les anciennes « redevances » féodales, les « péages » féodaux ; et lorsque l'habitant d'une commune fournit une journée, soit en travail, soit en argent, c'est absolument la même charge qu'il subit, puisque son argent vaut son travail. Au point de vue de la doctrine, cette prétendue différence n'est donc pas soutenable.

En fait, si les républicains étaient libéraux comme autrefois ils prétendaient l'être (ils ont bien changé depuis !), leur premier souci serait de respecter la liberté qui est laissée aux prestataires de s'acquitter, *à leur choix,* en travail ou en argent. Or, le seul effet de la proposition de loi, si elle était adoptée, serait de supprimer cette liberté.

Quiconque éprouverait un vif désir de voir le régime républicain se faire détester dans les campagnes ne pourrait que souhaiter de voir la majorité radicale adopter cette réforme, car elle serait aussi impopulaire qu'elle est anti-libérale.

En effet, le propriétaire, le cultivateur préfèreront toujours fournir des journées de travaux que de l'argent. L'hiver, quand les hommes et les chevaux ou les bœufs n'ont rien à faire, il est avantageux de faire des charrois de pierres. Au mois de mai, quand les semences du printemps sont accomplies et quand on n'est pas encore arrivés aux travaux de l'été, sarclages, fauchaisons, etc., il se produit un certain délai pendant lequel les cultivateurs et les attelages sont disponibles : le moment est très-propice pour les travaux des prestations. Enfin, en novembre, avant les gelées, on peut terminer les journées inachevées et les transports de matériaux.

En ces trois saisons, la prestation en nature s'opère donc sans interrompre les travaux de culture, et le contribuable trouve un grand avantage à s'acquitter ainsi. La situation serait beaucoup plus onéreuse

---

3

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN PROTECTEUR.

(*Suite.*)

III.

Dans la diligence, Paul était placé à côté d'un jeune ouvrier de dix-huit ans à peine, joyeux, un peu bavard, très-communicatif, et qui eut bientôt raconté ce qu'il était, d'où il venait, dans quel but il allait à Paris. C'était pour se perfectionner dans sa profession, l'ébénisterie, et, après quelques années, il devait revenir fonder un établissement et se marier avec une de ses parentes à Nogent, sa ville natale.

Un voyageur lui demanda, en tirant sur ses yeux son bonnet de soie noire pour dormir :

— Vous avez sans doute à Paris quelque connaissance, quelque protecteur ?

— Un protecteur ! répondit avec fierté le jeune homme. Mon protecteur c'est le travail ; je n'ai que des amis.

Cette confiance fit beaucoup réfléchir le protégé du marquis, et ne contribua guère à dissiper ses dispositions à la tristesse.

Il ne prononça pas une seule parole pendant tout le voyage.

A son arrivée, il loua une petite chambre dans le faubourg Saint-Germain, et, entre onze heures et midi, il frappait à la porte de l'hôtel de C..., rue de Lille.

Un valet qui le reconnut l'introduisit dans un salon, et le quitta pour l'annoncer à son maître.

Seul au milieu de cette pièce vaste, froide, où la lumière ne pénétrait qu'à travers de triples rideaux, Paul se sentit tout d'abord gêné, mal à l'aise. Il resta debout, sans oser presque remuer.

Ces lambris sombres et fastueux semblaient lui faire un accueil glacial. N'était-ce point un mauvais présage ?

Au moindre bruit qui venait des appartements voisins, il tressaillait. Il souffrait de l'angoisse de l'attente. Comment le recevrait-on ? Trouverait-il le même empressement et la même affabilité qu'à Saint-Valery ?

Si du moins la marquise ou sa sœur venait à passer ! On tardait beaucoup.

Plusieurs domestiques traversèrent le salon : Paul involontairement faisait un pas vers eux. Mais ce n'était pas une réponse qu'ils lui apportaient ; on ne songeait pas à lui.

A une heure, celui qui s'était chargé de l'annoncer vint lui dire que le marquis était désolé ; qu'il devait prononcer ce jour même un discours dans une discussion importante ; qu'il n'avait pas achevé de dicter ses notes à son secrétaire, et que le moment d'aller à la Chambre approchait. Il priait M. Paul de l'excuser, et de revenir sans faute mercredi à onze heures.

— Je le savais bien, murmura Paul en se retirant ; je ne suis plus rien pour eux.

Exact au rendez-vous, mercredi à onze heures, il se retrouvait seul, à la même place, dans le même salon. — M. le marquis, lui avait-on dit, rentrerait avant peu d'instants.

Comme il rêvait tristement et préparait les premières paroles qu'il prononcerait, il entendit une voiture rouler dans la cour ; c'était peut-être celle du marquis : il écarta légèrement un rideau.

Sur le péristyle, madame la marquise parut avec sa sœur : un jeune cavalier d'un charmant visage, habillé avec un goût parfait, leur offrit la main pour monter dans un élégant landau ; il leur parlait en souriant, et on lui répondait par des sourires.

Pourquoi Paul éprouva-t-il un serrement de cœur ? Pourquoi laissa-t-il retomber le rideau comme pour éloigner de lui un spectacle pénible ? Que lui importait ce qu'il venait de voir ? Quel rapport y avait-il de lui à ces gens riches et heureux, à ce jeune homme brillant, aimable, noble sans doute ?

Ces réflexions lui firent éprouver quelque honte. Il se méprisa pour une faiblesse si ridicule.

— Enfin je verrai le marquis, se dit-il ; je lui parlerai, je saurai bientôt ce que je dois attendre.

Vaine espérance ! on lui apporta du dehors une lettre à son adresse : le marquis lui écrivait à la troisième personne. Il était retenu par un comité ; la conférence se prolongeait plus longtemps qu'il n'avait prévu. Son jeune ami ne pouvait pas douter de son souvenir et de son estime. Il avait parlé de lui, de son mérite, à plusieurs de ses collègues qui avaient quelque influence ; mais son opposition contre le ministère lui interdisait, du moins dans l'état actuel des choses, de rien solliciter personnellement. Il avait eu en vue une place dans une bibliothèque, et même, par suite de démarches indirectes, il avait été très-près de l'obtenir ; un député du centre, par malheur, venait de l'enlever pour un de ses parents. Paul apprécierait certainement la difficulté de cette situation.

En attendant des circonstances plus favorables, le marquis lui conseillait d'embrasser provisoirement une carrière lucrative, et il l'invitait à se rendre, avec une lettre d'introduction qu'il lui envoyait, près d'un chef de division du ministère des finances.

Il y avait en effet dans la lettre un billet sans cachet.

pour lui s'il était obligé de ne pas utiliser ses bras et ses attelages disponibles et s'il était forcé de payer en argent. La proposition de loi dont nous parlons est donc dirigée, en réalité, *contre* les populations rurales.

On annonce que le ministre de l'intérieur, avant de se prononcer pour ou contre cette idée, vient d'adresser à tous les préfets une circulaire les invitant à consulter les conseils généraux, pendant leur session d'avril, sur la valeur de la réforme proposée.

L'immense majorité des conseillers généraux, élus par les habitants des campagnes, connaissent assez les besoins, les intérêts et les désirs des cultivateurs prestataires pour que leur avis soit absolument conforme au nôtre sur tous les points que nous venons d'indiquer. Ils répondront, nous n'en doutons pas, en protestant avec énergie contre cette fantaisie antirural de deux ou trois députés républicains.

L'attentat de Valence.

Un double assassinat a été commis mercredi 11 avril, en pleine séance du conseil général de la Drôme. Voici les détails que nous donne sur ce tragique événement l'*Ordre et la Liberté* de Valence :

« Aujourd'hui, la séance du conseil général a été marquée par un attentat épouvantable. Après la discussion et l'adoption d'un rapport de M. Verdet, un individu, correctement vêtu en noir, s'est avancé par derrière M. le préfet, comme quelqu'un qui va lui parler ou même lui serrer la main : le misérable l'a frappé d'un coup de poignard dans la région du cœur, puis son voisin, M. Jules Ollivier, secrétaire du conseil, et le général Chareton qui était assis à la suite. Il aurait continué ainsi, si de toute part on ne s'était levé pour l'arrêter et se précipiter sur un tel scélérat, que quelques-uns accuseront sans doute de folie.

» A la suite du coup, M. le préfet s'est un peu affaissé, mais il a pu encore, étant soutenu, monter dans ses appartements. On dit que la blessure a une certaine gravité ; le coup porté à M. Ollivier n'a fait que l'effleurer heureusement.

» Le général Chareton a été atteint aussi, mais n'a pas eu de blessure : c'est lui qui, le premier, a saisi l'assassin qui se débattait.

» M. Masclet a été blessé à la main par le poignard que brandissait l'individu devenu furieux et qui était d'ailleurs armé de deux pistolets qu'on a saisis au moment où il se disposait à s'en servir.

» L'assassin est un ancien instituteur de Ponet et Saint-Auban, dans le Diois, révoqué en 1874 pour cause de mœurs. Il se nomme Autier. Il paraît que, depuis, il s'était adressé à plusieurs conseillers généraux sinon pour se faire réintégrer dans ses fonctions d'instituteur, du moins pour obtenir un emploi qui lui permît de vivre. Mais, mis en présence du dossier qui était à la charge d'Autier, aucun conseiller n'avait rien pu obtenir.

» On dit que devant ces refus persistants il avait proféré des menaces que M. Germain n'ignorait pas. Ces menaces, dit-on encore, s'adressaient surtout à M. Joubert. Mais on n'y avait pas fait grande attention.

» Ce misérable était resté quelques instants assis à suivre la discussion du conseil général : il a profité d'un moment où l'attention générale était occupée ailleurs ou distraite pour s'avancer avec assurance et frapper de même. C'était à quatre heures moins un quart.

» Ce n'est pas tout : avant de se rendre à la préfecture, Autier s'est présenté chez M. l'abbé Lauser, inspecteur d'Académie, qui a été frappé également ; mais, grâce à un bouton de son pantalon, il a été préservé.

» C'est en le congédiant qu'il a été frappé au-dessous de l'estomac par Autier. Mais M. Lauser a cru d'abord à un coup de poing.

» Quelques instants après seulement, quand, revenu de son émotion, il a examiné sa soutane, il s'est aperçu du coup perfide qui lui avait été porté. Immédiatement, il a fait prévenir M. le commissaire central.

» Dans cet intervalle, Autier s'était enfui à la préfecture pour continuer son œuvre.

» Nous n'avons pas besoin de dire quel émoi et quelle horreur ces deux attentats ont répandus dans notre ville.

» Depuis quelque temps les journaux sont remplis du récit de crimes abominables; jusqu'ici notre département n'avait rien fourni dans ce concert : aujourd'hui il vient de donner sa note. »

Etranger.

RUSSIE.

La ville de Cronstadt vient d'échapper à un danger terrible. C'est le correspondant russe de l'*Estafette* qui lui envoie des détails sur cette affaire, dont les conséquences possibles font frémir :

« Cette forteresse possède un dépôt de poudre très-considérable : 12 à 15,000 pouds y sont déposés dans d'immenses caves. Un poud est une mesure équivalente à 16 kilogrammes. Il y a quatre jours, l'administration de ce dépôt avait à recevoir 200 barils de poudre, qui arrivaient de l'arsenal militaire de Saint-Pétersbourg. Une fois les feuilles de livraison dûment signées, ceux qui avaient apporté ces poudres se retirèrent, et l'on se mit en mesure d'emmagasiner les barils dans les caves, en les vérifiant avec toutes les précautions d'usage. Un des militaires, un officier, dit-on, chargé de cette vérification, en ayant ouvert un pour s'assurer que le feutre qui enveloppe la poudre à l'intérieur du baril, pour empêcher le frottement, était bien ajusté, s'aperçut que ce feutre était légèrement bosselé en un certain endroit, et il l'ouvrit pour en savoir la cause.

» Tout à coup il s'évanouit sans prononcer un seul mot. Un officier supérieur qui surveillait l'opération, croyant que son subalterne avait une attaque, demanda de l'eau pour lui en frotter les tempes. Comme on lui présentait le verre, ses yeux, revenus par hasard sur le baril qu'on venait d'ouvrir, découvrirent, assure-t-on, quelques allumettes renfermées avec du fulminate dans un petit morceau de feutre, le tout placé sur la poudre même.

» On comprend le saisissement de cet officier. Il fit immédiatement inonder d'eau le baril, et tous les autres furent soumis à une investigation des plus minutieuses.

» Au moment de cette découverte, l'emmagasinage s'opérait, les portes des caves étaient ouvertes, et il est plus que probable que, si on avait usé de moins de précautions, la poudrière entière aurait fait explosion, détruisant les trois quarts de la ville.

» Une enquête a été ordonnée. Jusqu'ici on ignore si le fait doit être attribué à une criminelle malveillance ou à une impardonnable négligence. »

INCENDIE D'UN THÉATRE A EDIMBOURG.

On écrit d'Edimbourg, 4 avril, matin :

Le théâtre de la Reine a été détruit cette nuit par un incendie. Le feu s'est déclaré vers minuit et l'édifice était entièrement consumé au bout de deux heures. Grâce à l'épaisseur des murs, dont trois sont en briques et celui de façade en pierres de taille, les dégâts ont été circonscrits à l'intérieur du bâtiment. Les flammes s'élevaient de toutes parts à une hauteur prodigieuse et tout le voisinage était frappé de terreur, car une église très-rapprochée et plusieurs chantiers de bois étaient menacés.

Les flammèches volaient jusque sur le toit des constructions de l'Université et du Musée des sciences, sur la toiture desquels se tenaient les pompiers. Une demi-heure après le commencement de l'incendie, le toit du théâtre s'effondrait avait fracas. Les pompiers accourus en nombre étaient maîtres du feu à deux heures dix minutes, mais à ce moment il ne restait plus déjà que quelques murs.

Le théâtre avait été construit, il y a deux ans, par M. Henry Levy, après avoir été brûlé jusqu'à ras du sol. M. Levy ayant fait faillite l'année dernière, la direction du théâtre fut prise par M. Howard, du Théâtre-Royal. Il y avait déjà une semaine ou deux qu'on n'y avait donné aucune représentation. On ne connaît pas encore la cause du sinistre. Il n'y a pas eu de victimes, quoique plusieurs personnes y aient couru de sérieux dangers. Le théâtre était la propriété d'une Compagnie et était assuré pour 8,000 liv. sterling.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Rosset, adjoint au maire de Saumur et directeur du Jardin des Plantes de notre ville, a, paraît-il, donné sa démission de ces deux fonctions.

Pour la première, elle ne serait pas acceptée ; quant à la seconde, elle était vivement désirée. On trouvait que M. Rosset allait un peu vite en besogne au Jardin des Plantes. Outre qu'il se lançait dans des changements pour lesquels il n'avait pas été voté de fonds, on craignait qu'il ne compromît, par son zèle incontestable et incontesté, mais non suffisamment éclairé, notre Jardin de viticulture.

M. Rosset semblait en effet avoir perdu de vue l'objet principal de ce Jardin d'étude. Sous sa direction, il eût certes changé de destination ; les arbres d'agrément, que nous ne voulons point condamner, auraient pu l'emporter dans l'avenir sur la collection des cépages. Or, c'eût été un malheur irréparable. Notre Jardin des Plantes a une réputation fort étendue pour sa section de viticulture. Les demandes de plants sont adressées à cet établissement des régions les plus éloignées ; l'Amérique elle-même lui fait des emprunts. On doit donc éviter tout ce qui pourrait compromettre l'avenir de cette pépinière de vignes.

Saumur doit cet avantage à un de ses concitoyens qui fut aussi modeste que savant, le regretté M. Courtiller. C'est lui qui consacra une grande partie de son existence à créer au Jardin des Plantes cette collection de vignes unique en France et justement renommée.

M. Rosset, à l'occasion des changements opérés dans le Jardin, a reçu, en séance, d'un de ses collègues du Conseil municipal, des reproches par trop verts, et, immédiatement, il s'est retiré.

***

Nous demanderons à cette occasion qui est chargé aujourd'hui de notre Musée. On constate dans les diverses vitrines un certain désordre qui n'est point un effet de l'art, pas plus que du savoir. Ceux qui visitent nos galeries ne trouvent plus, comme autrefois, une classification raisonnée parmi les éponges fossiles, les antiquités des diverses époques et le médaillon de numismatique. Sous nos édiles républicains, la science ne semble pas avoir atteint un niveau très-élevé.

Le détachement du 66e de ligne, en garnison à Saumur, a commencé ce matin, comme cela se fait dans toutes les garnisons, l'exercice de l'embarquement des troupes en wagon et de leur débarquement.

Hier, l'*Homme-Cheval* a tenu la promesse qu'il avait faite. Il a parcouru 15 fois le pourtour du Chardonnet, c'est-à-dire plus de six lieues, en 72 minutes. A la fin de sa course, il ne paraissait pas plus fatigué qu'au départ.

Après cette expérience, plusieurs chirurgiens militaires l'ont examiné et n'ont constaté aucune accélération du pouls, aucun changement dans les battements du cœur.

M. Bertaccini, qui avait dû interrompre son spectacle dimanche dernier à cause du mauvais temps, n'a pas voulu percevoir de nouveaux droits d'entrée. Pendant sa course il a été fait une quête au profit des pauvres de Saumur, laquelle a produit 45 francs qui ont été versés à la caisse du Bureau de bienfaisance.

Le premier mouvement de Paul fut de froisser convulsivement ces papiers, et il sortit de l'hôtel d'un pas ferme, en se faisant le serment de n'y plus rentrer de sa vie.

Après avoir erré au hasard dans les rues de ce Paris où il était assuré maintenant de ne pas connaître un seul être qui s'intéressât à son sort, il rentra dans sa chambre, et s'y renferma.

Sa douleur avait besoin d'éclater. Il se jeta sur son lit et pleura abondamment. Il s'exhala en plaintes amères : Ah ! pourquoi son père l'avait-il envoyé au collége ? Pourquoi lui avait-il donné la naissance ? Naître sans fortune, sans noblesse, sans relations, sans aucune supériorité, n'est-ce pas être prédestiné dès le berceau au malheur ? Etre riche, ou ne rien sentir, ne rien désirer, ce sont les deux seules conditions du bonheur.

Que n'était-il ce jeune ouvrier pour qui l'ébénisterie était le premier de tous les arts, et Nogent la première de toutes les villes !

Entraîné dans le cours de ces pensées, épuisé de fatigue, il s'endormit, et ne se réveilla que le lendemain au point du jour.

Le sentiment de sa déception se réveilla au même instant dans son cœur. Il chercha le parti le meilleur qu'il eût à prendre : il se demanda s'il ne devait pas oublier toutes ses folles espérances, et retourner sur-le-champ près de son père.

Il sentait que cette résolution serait sage ; mais aurait-il la force de cacher ses regrets, d'affecter un calme intérieur qu'il désespérait de retrouver jamais ? Sa tristesse n'accablerait-elle pas le bon vieillard ? Puis, dans la ville, que dirait-on de ce retour ?

En ce moment, les regards de Paul tombèrent sur le billet de recommandation écrit par le marquis.

— En définitive, poursuivit-il, c'est ma vanité seule qui est coupable. Où étaient mes titres à plus de protection ? Quelle pitoyable extravagance, d'avoir fondé de si orgueilleuses prétentions sur quelques mauvais vers d'écolier ! En supposant que, lorsque le marquis m'a emmené dans son château, il ait uniquement voulu faire effet sur l'opinion publique, se donner un renom de protecteur, s'assurer pour l'avenir des suffrages, est-ce à moi de l'accuser et de me plaindre ? Ne lui dois-je pas même de la reconnaissance pour tant de prévenances et de bonté ? Bibliothécaire ! avais-je aucun droit à l'être ? Combien de jeunes gens plus dignes et plus capables que moi se trouveraient heureux d'obtenir le plus chétif emploi ! A quoi suis-je bon ?

Ainsi disposé, il relut l'adresse du billet.

— Je me présenterai à cet homme, se dit-il d'une voix ferme, je le veux, j'en aurai le courage, dussé-je éprouver un dernier refus !

Il alla le jour même au ministère.

Le chef de division, prévenu par le marquis, avait déjà ménagé une petite place de rédacteur dans l'un de ses bureaux. Il avertit Paul qu'il aurait à faire un surnumérariat, mais assez court. Avant six ou huit mois il pouvait être assuré d'avoir un traitement de huit cents francs.

Paul le remercia.

On lui demanda dans quel délai il désirait entrer en fonctions.

— Sur-le-champ, répondit-il.

On l'installa au quatrième étage dans une mansarde, au milieu de dossiers poudreux et de vieux cartons.

Voici donc Paul commis au ministère. Heureux ? Non, mais résigné.

Il se fit une loi de remplir ses devoirs avec le scrupule le plus rigoureux, de ne pas s'exposer au moindre reproche, et il y réussit parfaitement. Aucun employé n'était plus assidu, plus ponctuel, plus laborieux que lui. Il arrivait le premier, s'en allait le dernier au grand déplaisir du garçon de bureau, et ne sortait jamais au milieu du jour.

Il répondait avec douceur aux questions de ses collègues ou de ses supérieurs, mais laconiquement, et il était très-rare qu'il leur adressât de lui-même la parole.

Il recevait toutes les observations qu'on lui faisait avec une impassible soumission : ni le blâme ni l'éloge n'avaient la puissance de l'émouvoir.

Il avait espéré échapper par cette conduite à l'attention, à l'affection comme à la haine ; il se trompait. Ces stoïques figures importunent les indifférents ; on veut haïr ou aimer.

(*La fin au prochain numéro.*)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉATRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 16 avril 1877,

Le Testament de César Girodot

Comédie en 3 actes, du théâtre de l'Odéon, repris au Théâtre-Français le 26 juin 1873, — par MM. Adolphe Bellot et Edmond Villetard.

Le spectacle commencera par :

Une Tasse de thé, comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par MM. Ch. Nuitter et J. Derley.

Bureaux à **7 h. 3/4** ; rideau à **8 h. 1/4**.

S'adresser, pour la location, chez Mme Thi... rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Aujourd'hui vendredi, à midi, la Loire ne marque plus que 2m 70 à l'échelle du pont Cessart.

Brain-sur-Allonnes. — Mardi dernier, le sieur Félix Méchin a été écrasé dans une carrière de tuffeaux par un banc de pierre qu'il travaillait à faire tomber.

Un autre ouvrier, nommé Blot, l'avait quitté pour aller dîner; à son retour au chantier, il trouva son camarade, qui ne donnait plus signe de vie, le corps recouvert en partie par un bloc de plus de 200 kilogrammes.

M. le docteur Chapin déclara que la mort avait dû être instantanée. Méchin n'était âgé que de 34 ans; il laisse une veuve et une petite fille de 8 ans.

Dans la première séance du Conseil général de la Vienne, le président, M. Bourbeau, a donné lecture d'une lettre de M. le comte de Durfort de Civrac, député de Maine-et-Loire et président du comité institué par les questions relatives aux chemins de fer du Sud-Ouest.

M. de Civrac recommande une combinaison, tendant à la constitution d'un 7e réseau indépendant et autonome, lequel serait formé par la réunion des Compagnies secondoires du Sud-Ouest.

La question a été renvoyée à l'examen d'une commission.

L'ouverture de la deuxième session ordinaire des conseils municipaux est fixée au 6 mai prochain, et la clôture au 16 du même mois.

Tours. — Plusieurs jeunes Anglais de distinction habitant la ville de Tours ont été rappelés par leur gouvernement pour être incorporés dans l'armée anglaise.

Les courses de Loçon auront lieu, cette année, le dimanche 5 août.

Celles de Saint-Maixent (Deux-Sèvres) sont fixées au dimanche 12 août.

Avis utile à l'adresse des réservistes :

Dix-huit réservistes nivernais, qui n'étaient pas venus chercher leurs livrets de classement déposé à la caserne des brigades de gendarmerie de leur canton, ont été punis par le général commandant la subdivision de huit jours de salle de police. Ils subiront leur punition au 13e de ligne, à Nevers.

L'âge de la Loire.

Dans son discours de la Sorbonne, le ministre de l'instruction publique a fait valoir en ces termes une remarquable découverte de M. Kerviler, de Saint-Nazaire :

« Un jeune ingénieur, M. Kerviler, occupé à creuser un bassin à Penhouët, près Saint-Nazaire, a constaté que les couches d'alluvion qui avaient été déposées par le fleuve pouvaient se compter d'une manière régulière, absolument comme les années d'un sapin peuvent se compter par les couches concentriques du bois.

» M. Kerviler a remarqué que les dépôts annuels de la Loire se sont toujours effectués avec une constante régularité ; aussi loin qu'il a pu pénétrer dans les couches qui se sont accumulées, il a retrouvé la même disposition. Il a pu faire ses observations sur une hauteur de huit mètres, je crois, et il se propose de pousser ses explorations jusqu'au sol granitique, au moyen d'un puits à large section.

» M. de Quatrefages écrivait dernièrement, dans son livre sur l'espèce humaine, qu'il avait été impossible, jusqu'à présent, de déterminer d'une façon un peu précise la valeur chronologique des couches successives qui se sont formées soit dans les tourbières, soit dans d'autres alluvions, et qu'on n'avait aucun moyen de déterminer les accroissements annuels ainsi formés. La découverte de M. Kerviler vient, je crois, de résoudre ce problème au moins pour cette partie de la France. Les couches sont de trois à trois millimètres et demi chacune ; chaque alluvion est formé de trois pellicules, l'une de détritus végétaux, l'autre de glaise et la troisième de sable : elles correspondent aux alluvions du fleuve pendant les différentes époques de l'année. Les végétaux arrivent à l'automne après la chute des feuilles, le sable et la glaise viennent s'y ajouter pendant l'hiver et pendant l'été.

» Les couches étant, comme je viens de le dire, de 3 1/2 millimètres, il en résulte que 35 centimètres représentent un siècle. Ce qui permet de déterminer d'une manière exacte l'épaisseur et le nombre des couches, c'est que le sable constitue une *couche d'isolement;* lorsque la tranchée est exposée à l'air, le sable se désagrége et on peut compter les couches, absolument comme les cercles concentriques d'un tronc de sapin.

» M. Bertrand a déjà rapporté des blocs d'alluvion de Penhouët et des objets trouvés dans les fouilles, qui sont entre les mains des savants.

» Comme je vous le disais, les investigations vont être continuées sur une grande échelle, et avec toutes les garanties scientifiques: j'ai mis à la disposition de M. Kerviler la somme nécessaire pour continuer ses recherches. J'ajoute que déjà on a pu, grâce aux objets trouvés à différentes profondeurs, arriver à des résultats chronologiques importants. Ainsi, on a découvert des monnaies de l'empereur gaulois Tétricus, et la profondeur des couches où on les a trouvées, comparée au sol actuel, donne la date de 300 ans après Jésus-Christ. C'est à peu près la date à laquelle vivait Tétricus. En allant plus avant, on a trouvé dans une couche de sable plus profonde des épées et un poignard en bronze, une hache en pierre polie avec un manche en corne de cerf, des bois de cerf aiguisés, des pierres percées qui servaient d'ancres à des embarcations, et, étant donné l'hypothèse de 35 centimètres par siècle, ces objets correspondraient au cinquième siècle avant Jésus-Christ. C'est aussi à cette époque que l'on peut les rapporter d'après les données de la science.

» Je ne crois pas devoir insister davantage sur l'intérêt qui s'attache à cette découverte qui permettra de fixer approximativement la fin de l'époque quaternaire sur ce point du globe et qui suscitera certainement des recherches analogues sur d'autres points de la France et de l'Europe. J'ai pensé que la réunion des sociétés savantes serait heureuse d'avoir été la première à en être informée. »

Faits divers.

Chacun a remarqué, dans les listes de souscription que publient parfois les feuilles républicaines, des désignations comme celles-ci : « un vrai démocrate », — « un libre-penseur », — « un ami de la Révolution », etc., etc.

A ce sujet, le *Salut public,* de Lyon, raconte le fait suivant, dont il croit pouvoir garantir l'authenticité. Nous le croyons, pour notre compte, parfaitement authentique :

Un monsieur fait, il y a quelques jours, avec un de ses amis, le pari de ne pas pouvoir faire accepter une souscription en faveur des ouvriers sans travail par l'un des journaux radicaux qui publient des listes. Le pari est tenu.

Le monsieur arrive au bureau du journal, et s'adressant à un employé :

— Vous inscrivez, monsieur, les noms, prénoms et qualités des souscripteurs?

— Oui, monsieur.

— Alors, voudriez-vous inscrire la souscription suivante : « Un ami de l'Empire, 5 francs » ?

— Monsieur, reprend l'employé, il nous est impossible d'inscrire une pareille dénomination dans nos listes de souscripteurs.

— Alors mettez : « Un royaliste. »

— C'est également inadmissible.

— Mettez au moins : « Un clérical. »

— Pas davantage.

— Monsieur, je vous remercie : les ouvriers ne perdront pas pour cela mon offrande ; mais vous me faites gagner un pari. J'ai bien l'honneur de vous saluer.

***

Une grève gaie. — On écrit de Lyon, 9 avril :

Un vent de grève souffle sur Lyon. Après les grèves des corps d'état, nous avons à en signaler d'autres d'un caractère moins sérieux, mais qui rachètent par le pittoresque ce qu'elles perdent du côté de la gravité.

Un certain nombre de danseuses du Grand-Théâtre se sont mises en grève. Pour des motifs qu'il serait trop long de narrer, une huitaine de ces dames refusent leur service. Elles se conduisent, d'ailleurs, dans cette circonstance délicate, avec une dignité sereine qu'elles doivent, sans doute, à leur coutume de remplir des rôles de fées, de magiciennes et d'autres princesses des espaces. Peut-être aussi l'habitude de lever la jambe engage-t-elle ces dames à ne traiter les affaires qu'au pied levé.

Une autre grève, non moins importante, est celle des moucherons. Les moucherons sont ces jeunes enfants qui constituent la progéniture ambulante des chœurs et des ballets. Dans le *Prophète,* les moucherons glissent avec une dextérité que leur envie plus d'une des habituées des Skating-rink. Dans les pièces à vaisseaux, les moucherons font les mousses. Dans les scènes où le peuple figure, ces moucherons représentent les générations futures.

Les moucherons du Grand-Théâtre étaient embrigadés sous la conduite d'un chef qui avait sur eux la haute main. C'était le plus petit, mais sous sa petite taille se cachait un tempérament autoritaire et même légèrement autocratique. Ses compagnons l'avaient surnommé Bidel. La qualification était peu flatteuse pour ses subordonnés ; mais la voix des moucherons, comme celle du peuple, doit être sans doute la voix de Dieu, et le nom de Bidel retentissait dans les coulisses du Grand-Théâtre, accepté par tout le monde, titulaires et inférieurs.

Un beau jour les soldats de Bidel voulurent faire un *pronunciamiento.* Ils se plaignirent des rigueurs de la discipline, signalèrent ces abus que les libéraux à outrance découvrent dans l'application de tous les pouvoirs et signifièrent à la direction qu'ils ne figureraient pas dans *Carmen* si Bidel n'était pas sacrifié.

Or, dans *Carmen,* il se fait une grande consommation de moucherons. La denrée n'en est point très-commune, et la situation devenait grave. La direction sut faire le sacrifice de son ministre pour conserver son pouvoir, et Bidel fut suspendu de ses fonctions. Il fut convenu qu'il ne figurerait point dans *Carmen* et l'orage s'apaisa.

Et voilà comment les spectateurs ne verront point figurer Bidel dans *Carmen.* Le jeune autoritaire va expier la rigidité de sa conduite par un exil qui ne sera, espérons-le, pour lui, que momentané. La petite révolution a obtenu ce qu'elle demandait hier.

Qui sait ce qu'elle demandera demain.

***

Depuis sa tentative de suicide, Moyaux était surveillé à Mazas par deux agents de la sûreté et deux gardiens de la paix. Il ne lui était plus possible de mettre fin à ses jours ; le malheureux résolut de se laisser mourir de faim.

Le médecin de Mazas, voyant que le dépérissement de Moyaux faisait des progrès sensibles, demanda par voie administrative le transfèrement de Moyaux à la Santé, où se trouve l'infirmerie centrale des prisons. Et c'est d'urgence que Moyaux a été envoyé là.

La détermination prise en cette circonstance s'explique ainsi : l'autorité ne veut pas que sa proie lui échappe. Et comme Moyaux va être nourri *de force,* et que ce mode d'alimentation demande une organisation spéciale qui se rencontre à la Santé, mais non à Mazas, on a pris la mesure en question.

Moyaux allait être nourri à la sonde œsophagienne. On nomme ainsi un instrument en caoutchouc, long d'environ 60 centimètres. Il se termine en haut par une extrémité évasée, propre à recevoir un entonnoir ; en bas la sonde présente deux ouvertures latérales assez larges dites *yeux de la sonde,* qui sont destinées à laisser sortir les aliments liquides ou semi-liquides versés par en haut. Cette sonde est introduite dans l'estomac, soit par la bouche, soit par le nez. Elle est le plus souvent employée chez les malades qui ne peuvent plus avaler ou chez les aliénés qui s'obstinent à ne pas manger.

L'introduction par la bouche présente des inconvénients : le malade, l'aliéné, le prisonnier qui résistent peuvent mordre la sonde, — et la sonde, coupée par leurs dents, serait souvent difficile à extraire. Quand on est obligé de recourir à l'introduction par la bouche, surtout chez les aliénés, on est obligé de leur tenir les mâchoires écartées à l'aide d'un coin.

L'introduction par le nez présente moins de difficultés ; mais si pourtant un individu de la force et de la corpulence de Moyaux voulait faire le récalcitrant, chacun de ses repas deviendrait un épisode navrant. Nous n'en voulons pour exemple que le cas d'un pauvre aliéné qu'un rédacteur du *Bien public* a vu mourir dans un asile, il y a quelques années.

Il s'agissait d'un homme d'une vigueur peu commune. A la première tentative de l'introduction de la sonde, il résista tellement qu'on lui mit la camisole de force : on entrava ensuite les jambes à l'aide d'un drap dont les deux bouts étaient noués sous le lit ; deux garçons de salle empêchaient les mouvements que la camisole permettait encore aux bras ; un troisième garçon maintenait la tête au moyen d'un bandeau enroulé autour du front ; un quatrième cherchait à immobiliser le menton ; un cinquième présentait les aliments à introduire aux deux internes, qui n'étaient certes pas de trop pour cette triste besogne. Total, sept personnes autour de ce malheureux, dont la bouche hurlait d'une façon horrible pendant qu'on le faisait manger par le nez.

La mesure prise à l'égard de Moyaux a parfaitement réussi. Depuis son arrivée à la Santé on lui a ingurgité à deux reprises différentes du bouillon et du lait.

Dans l'intervalle de ses deux repas artificiels, Moyaux a déclaré que cette opération lui était extrêmement douloureuse. Après le second, il a déclaré qu'il consentait à manger. On l'a immédiatement délivré de sa camisole de force et on lui a servi des aliments sur lesquels il s'est précipité. Depuis lors, Moyaux continue à manger de très-bon appétit. Jusqu'à présent on le maintient à la Santé.

Dernières Nouvelles.

Saint-Pétersbourg, 12 avril.

L'amirauté vient d'ordonner l'armement immédiat de tous les vaisseaux de la flotte de la Baltique.

Au ministère de la guerre on prépare en outre l'ordre de départ de la garde impériale qui irait prendre ses positions tout le long de la Baltique.

Dans tous les ports de la mer Caspienne, on signale de grands débarquements d'armes et de munitions.

Tous les préparatifs qui se font en Perse prouvent qu'elle se mêlera activement à la lutte contre les Turcs en Asie.

Bucharest, 12 avril.

Les troupes russes échelonnées aux frontières roumaines sont en marche.

La grande chaussée de Jassi à Bucharest est parfaitement viable.

Venise, 12 avril.

Le *Tempo* publie une dépêche de Cettigne portant que le prince de Monténégro repoussera toute prolongation de l'armistice.

Rome, 12 avril.

L'escadre italienne se rendra prochainement à Tarente.

Les dernières nouvelles de Malte signalent les préparatifs que la flotte anglaise a reçu l'ordre de faire en toute hâte, et d'être prête à appareiller pour la baie de Bésika.

Dernière heure.

Paris, 13 avril, 9 h. matin.

Les blessés de Valence sont en voie de guérison.

On signale de grands mouvements de troupes russes. Les hostilités pour la *nuit* prochaine paraissent inévitables.

Pour les articles non signés : P. Godet.

Chronique Financière.

Bourse du 12 avril 1877.

La Bourse est absolument en déroute par les nouvelles de toute sorte et de toute provenance, qui sont conçues, il faut le reconnaître, dans un sens peu pacifique. Les offres continuent moins précipitées, mais suivies, et nous voyons le 3 0/0 débuter à 70.80, le 5 0/0 à 106.80. Comparativement d'ailleurs, les fonds français se maintiennent assez bien. Il n'en est pas de même des fonds étrangers : ainsi le 5 0/0 italien a rétrogradé tout à coup à 70.80, en dépit des prédictions qui le mettaient, ou plutôt voulaient le mettre à l'abri de toute dépréciation possible. Le marché anglais ne semble pas s'émouvoir encore beaucoup, puisque les Consolides arrivent avec 1/16 de hausse. Les recettes générales ont acheté 5,900 fr. de rentes 3 0/0 et 16,000 de rentes 5 0/0. Le 5 0/0 turc conserve difficilement le cours de 11, et les actions de la Banque ottomane sont à 363.75. Les obligations égyptiennes 6 0/0 sont à 182, et celles des chemins de fer à 298.75. La rente autrichienne 4 0/0 or a fléchi à 59 et 58 7/8. Les derniers cours à terme sont : 3 0/0 70.30 et 5 0/0 106.35. Toutes les valeurs ont baissé proportionnellement, cependant les valeurs des chemins de fer résistent assez bien à ce mouvement général. (*Correspondance universelle.*)

GOUTTE ET RHUMATISMES

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'**Antigoutteux Boubée** (Sirop végétal spécial autorisé) **contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques,** ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Echiquier, à Paris.—**Exiger les nouvelles marques de garantie.**

Dépôt à Saumur, chez M. Perdriau, pharmacien, place de la Bilange.

LA BORDELAISE, Société vinicole, fondée en 1854, **demande des Représentants** munis de bonnes références (position d'avenir). Ecrire à M. J. BONTEMPS, directeur, à Bordeaux.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

LA REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dyssenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydropisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermit les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable Revalescière Du Barry, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je jouis, dans ma 93e année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc. LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres. MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus énervés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix : 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; [illegible] vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de [illegible] irritant, il est plus agréable, plus digeste et [illegible] tif, sans échauffer. Il reste liquide dans la [illegible] *preuve de sa parfaite pureté.* — Tout chocolat [illegible] s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécule indig[illegible] — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue [illegible] Jean; Mme GONDRAND, rue d'Orléans; M. TEXIER, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue [illegible] Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et [illegible] chez les bons pharmaciens et épiciers. — [illegible] BARRY et Ce, 26, place Vendôme, et 8, rue [illegible] glione, Paris.

(65)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1877.

Départs de Saumur :

6 h. 20 m. matin.
11 — 20 — —
1 — 30 — soir.
7 — 40 — —

Départs de Poitiers :

5 h. 50 m. matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — soir.
6 — 15 — —

Arrivées à Poitiers :

10 h. 30 m. matin.
4 — 30 — soir.
9 — 7 — —
11 — 41 — —

Arrivées à Saumur :

9 h. 37 m. matin.
3 — 10 — soir.
7 — 39 — —
11 — 18 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AVRIL 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	70 50	» »	1 15
4 1/2 %	101 50	» »	» 50
5 %	106 45	» »	» 80
Obligations du Trésor, t. payé	497 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230 »	» »	5 »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	475 »	» »	20 »
— 1865, 4 %	495 »	» »	15 »
— 1869, 3 %	380 »	» »	6 »
— 1871, 3 %	367 50	» »	5 50
— 1875, 4 %	490 »	» »	12 50
— 1876, 4 %	485 »	» »	2 50
Banque de France	3330 »	» »	10 »
Comptoir d'escompte	672 50	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p.	203 »	» »	» »
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375 »	» »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	592 50	2 50	» »
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	680 »	» »	10 »
Crédit Mobilier	155 »	2 50	» »
Crédit foncier d'Autriche	470 »	» »	10 »
Charentes, 500 fr. t. p.	225 »	» »	» »
Est	625 »	» »	15 »
Paris-Lyon-Méditerranée	1042 50	» »	12 50
Midi	780 »	» »	5 »
Nord	1260 »	» »	30 »
Orléans	1020 »	» »	40 »
Ouest	675 »	» »	10 »
Vendée, 500 fr. t. p.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz	1255 »	» »	20 »
C. gén. Transatlantique	390 »	5 »	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez	655 »	» »	25 »
Crédit Mobilier esp.	525 »	» »	25 »
Société autrichienne	412 50	» »	15 »
OBLIGATIONS.			
Orléans	330 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	329 »	» »	» »
Est	328 75	» »	» »
Nord	331 »	» »	» »
Ouest	327 »	» »	» »
Midi	327 50	» »	» »
Charentes	264 »	» »	» »
Vendée	190 »	» »	» »
Canal de Suez	520 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 25 décembre

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
9 — 1 — — omnibus-mixte.
1 — 26 — soir, —
5 — 10 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 37 — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 40 — — express.
12 — 40 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — omnibus-mixte.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à [illegible]

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

ADJUDICATION

A Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

En la salle de la Mairie,

Le dimanche 15 avril 1877, à midi,

Par le ministère de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au bourg de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur le bord de la route départementale n° 14, composée d'une cour, d'un corps de bâtiment servant aujourd'hui de presbytère et de mairie, dépendances, caves, trois jardins et un pavillon.

Cette propriété joint au nord la route départementale n° 14, à l'ouest et au sud M. Bouvet, et à l'est M. Poitou.

S'adresser à Me MÉHOUAS, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges. (182)

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

1° MAISON, à Saumur, rue des Bouchers, n° 4, occupée autrefois par M. Schwamberg, architecte;

2° BELLE MAISON NEUVE avec 25 ares de jardin et de très-belles servitudes, à Saumur, au Champ-de-Foire, rue Verte;

3° AUTRE JARDIN, au même lieu, de 4 ares 50 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M. Bertrand OLLIVIER DE LA LEU, à sa propriété de Bron, commune du Coudray, ou à Me CLOUARD, notaire.

Etude de Me CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON, sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 32, occupée par M. Dubas.

S'adresser à Me CLOUARD. (167)

A LOUER DE SUITE
MAISON

A Saumur, rue de la Monnaie, n° 12, à l'angle de la place Saint-Nicolas (ancien bureau de l'enregistrement des actes civils).

S'adresser à Me CLOUARD, notaire.

MAISON
A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie,

Rue de la Chouetterie, n° 11.

S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

Commune de Nueil-sous-Passavant.

ADJUDICATION
DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Nueil-sous-Passavant prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de ladite commune, le dimanche 22 avril 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1° 2463 mètres 10 centimètres cubes de terrassements.... 2,980 f. 35
2° 134 mètres 30 centimètres cubes de terrassements..... 94 01
3° 205 mètres courants d'empierrements..... 879 45
4° Travaux d'art (construction d'un pont en pierre sur le Layon..... 5,437 60
5° Pavages..... 339 65
Total..... 9,731 f. 06

Les pièces du projet sont déposées au bureau de la Mairie de Nueil-sous-Passavant et à celui de M. l'agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

M. ANJUBAULT
DENTISTE

Sera à SAUMUR les **15** et **16 de chaque mois**, rue des Païens, 8

ED. BERNAU
19, rue St-Georges, Paris.

Achat et vente de valeurs cotées ou non cotées. Encaissement, paiement de coupons français et étrangers.

Spécialité de coupons espagnols.

AVANCES.

Renseignements gratuits.

AUX ASTHMATIQUES. Il n'existe qu'un remède qui guérisse véritablement l'asthme, la toux, l'oppression, c'est la potion de M. AUBRÉE, médecin-pharmacien de Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). Défie toute concurrence, par 15 ans de succès et des milliers de guérisons. Preuves gratis et franco. (105)

VIN Bordeaux où St-Georges, vieux, garanti naturel, au prix de 100 fr. les 225 litres, rendus franco de port et de régie en gare de destination, fût perdu. — Veuve THOMAS, propriétaire de vignobles, à Béziers. (106)

DREYFUS FRÈRES & Cie
DE PARIS
21, BOULEVARD HAUSSMANN,
Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869 ET DU

GUANO DISSOUS DU PÉROU

Convention du 15 Avril 1874

DÉPOTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Cie.
Brest, chez M. E. VINCENT.
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie.
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
Dunkerque, MM. C. BOURDON et Ce.
Hâvre, chez M. E. FICQUET.
Landerneau, chez M. E. VINCENT.
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et Cie.
Melun, chez M. LE BARRE.
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN
St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Corbeilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, Cribles.

(69)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER PICON

Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1res médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général pr la France et l'Export[illegible]
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSEILLE

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le **Topique Portugais** de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable **Poudre de Watrin**, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — **Liniment Boyer-Michel**, pour remplacer le feu par le fer rouge. — **Sucre Purgatif à l'Orange et Sel Brocchi**, pour guérir les engelures en deux heures.

DÉPOT A SAUMUR : *Pharmacie PERDRIAU.* (594)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.